

The City of Saint John

États financiers consolidés

Le 31 décembre 2023

The City of Saint John

Table des matières

États financiers consolidés

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	1 – 2
État consolidé de la situation financière	3
État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé	4
État consolidé de la variation de la dette nette	5
État consolidé des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires aux états financiers consolidés	7 – 37

Rapport de l'auditeur indépendant

À son honneur Madame la Mairesse et aux membres du conseil communal de
The City of Saint John

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de The City of Saint John (la « Ville »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2023, et les états des résultats et de l'excédent accumulé, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de son excédent accumulé, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Ville conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCSP, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Ville à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Ville ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Ville.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Ville.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Ville à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Ville à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

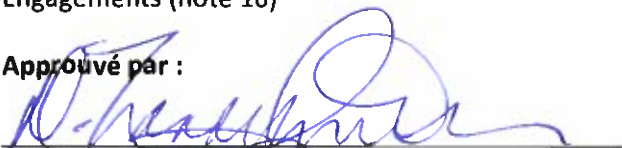
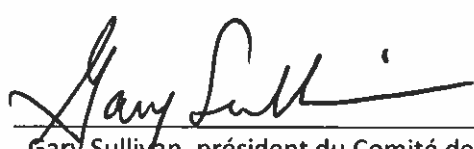

Comme l'exige le gouvernement du Nouveau-Brunswick, nous déclarons qu'à notre avis, les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de manière uniforme.

Deloitte LLP

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 3 septembre 2024

The City of Saint John

État consolidé de la situation financière
Au 31 décembre 2023

	2023	2022
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	125 027 420	117 120 316
Débiteurs (notes 5, 6 et 7)	31 602 444	20 555 712
Placement dans les services énergétiques (note 8)	88 117 000	82 380 000
Billet à recevoir (note 9)	17 500 000	20 000 000
Autres placements (note 10)	914 019	899 331
	263 160 883	240 955 359
Passifs financiers		
Créditeurs et charges à payer (note 11)	36 660 149	29 607 232
Revenus reportés	1 829 462	2 329 976
Paievements de transfert reportés (note 12)	35 157 872	32 727 955
Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (note 14)	61 683 400	78 729 900
Dette à long terme (note 13)	170 491 740	194 883 717
Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations (note 20)	16 141 422	-
	321 964 045	338 278 780
Dette nette	(58 803 162)	(97 323 421)
Actifs non financiers		
Stocks	4 243 240	3 992 671
Charges payées d'avance	1 074 728	116 185
Immobilisations corporelles (note 22)	1 000 845 631	984 012 685
	1 006 163 598	988 121 541
Excédent accumulé	947 360 436	890 798 120
Éventualités (note 15)		
Engagements (note 16)		
Approuvé par :		
 Donna Noade Reardon, mairesse	 Gary Sullivan, président du Comité des finances	
 Jonathan Taylor, greffier communal		

The City of Saint John

État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé

Au 31 décembre 2023

	Budget 2023 (note 2) \$	2023 \$	2022 \$
Revenus			
Impôts fonciers	142 169 733	142 169 733	131 483 087
Paiements de transfert inconditionnel	15 321 432	15 321 432	16 647 118
Subvention de la Commission de services régionaux de Fundy	546 630	546 630	-
Autres revenus de sources autonomes (note 27)	29 116 899	29 638 033	22 411 697
Revenus tirés des services publics d'eau et d'égouts	49 323 657	47 634 536	45 312 262
Revenus divers	1 137 528	820 635	1 217 810
Apports d'autres entités (note 27)	270 000	1 628 239	799 858
Revenus des services énergétiques	-	5 737 000	21 582 000
	237 885 879	243 496 238	239 453 833
Charges			
Services gouvernementaux généraux (note 27)	51 964 458	29 313 989	18 126 184
Services de protection (note 27)	60 973 985	55 542 543	53 986 800
Services de transport (note 27)	44 520 700	44 923 863	44 539 918
Services publics d'eau et d'égouts (note 27)	51 499 453	48 420 840	47 035 748
Services d'hygiène du milieu (note 27)	3 830 567	4 134 170	3 656 997
Services de mise en valeur de l'environnement (note 27)	16 989 056	20 484 761	19 105 025
Services récréatifs et culturels (note 27)	10 939 888	11 038 059	10 050 557
Placement dans la Fondation Jeux Canada (note 27)	-	-	8 743 271
	240 718 107	213 858 225	205 244 500
Excédent (déficit) annuel avant les apports aux fins d'investissements en immobilisations	(2 832 228)	29 638 013	34 209 332
Transferts gouvernementaux aux fins d'investissement en immobilisations (note 27)	-	26 924 303	19 983 136
Excédent annuel	-	56 562 316	54 192 468
Excédent accumulé au début de l'exercice	-	890 798 120	836 605 652
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	-	947 360 436	890 798 120

The City of Saint John

État consolidé de la variation de la dette nette

Au 31 décembre 2023

	2023	2022
	\$	\$
Excédent annuel	56 562 316	54 192 468
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 22)	(62 619 945)	(35 226 780)
Perte sur cession d'immobilisations corporelles (note 22)	636 027	925 216
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	52 929	362 275
Amortissement des immobilisations corporelles (note 22)	45 098 043	41 478 333
(Augmentation) des stocks	(250 569)	(94 527)
(Augmentation) diminution des charges payées d'avance	(958 542)	434 499
Diminution de la dette nette	38 520 259	62 071 484
Dette nette au début de l'exercice	(97 323 421)	(159 394 905)
Dette nette à la fin de l'exercice	(58 803 162)	(97 323 421)

The City of Saint John

État consolidé des flux de trésorerie

Au 31 décembre 2023

	2023	2022
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent annuel	56 562 316	54 192 468
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 22)	45 098 043	41 478 333
Perte à la cession d'immobilisations corporelles (note 22)	636 027	925 216
Produits tirés des services énergétiques	(5 737 000)	(21 582 000)
Variation des actifs et des passifs hors trésorerie		
Débiteurs	(11 046 732)	(2 295 977)
Stocks	(250 569)	(94 527)
Charges payées d'avance	(958 542)	434 499
Créditeurs et charges à payer	7 052 917	(1 148 753)
Revenus reportés	(500 514)	472 644
Paiements de transfert reportés	2 429 917	11 903 993
Autres passifs postérieurs à l'emploi	(17 046 500)	(21 086 387)
Augmentation de l'actif au titre des passifs d'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations (note 20)	16 141 422	-
	92 380 786	63 199 509
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 22)	(62 619 945)	(35 226 780)
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	52 929	362 275
	(62 567 016)	(34 864 505)
Activités de financement		
Remboursement de la dette à long terme	(24 391 977)	(23 448 396)
Produit de la dette à long terme	-	7 250 000
	(24 391 977)	(16 198 396)
Activités d'investissement		
Achat (rachat) de placements	(14 688)	8 683 260
Produit du billet à recevoir	2 500 000	2 500 000
	2 485 312	11 183 260
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	7 907 104	23 319 869
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	117 120 316	93 800 447
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	125 027 420	117 120 316

1. Objectif de l'organisme

The City of Saint John (la « Ville ») a reçu sa charte royale d'incorporation en 1785. En tant que municipalité, la Ville est exonérée de l'impôt sur le revenu en vertu de l'article 149(1)(c) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada. La Ville s'est dotée de l'énoncé de vision suivant : « Nous sommes des gens dynamiques et engagés, qui sommes portés à travailler ensemble pour fournir des services qui répondent aux besoins de la collectivité et les livrer de façon durable et rentable. »

2. Sommaire des principales méthodes comptables

Les états financiers consolidés de la Ville représentent les déclarations de la direction de la Ville et ils ont été préparés selon les Normes comptables pour le secteur public (les « NCSP »), tel qu'il est recommandé par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») de l'Institut Canadien des Comptables Professionnels Agréés.

Les principales méthodes comptables adoptées par la Ville sont les suivantes :

Périmètre comptable

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, les passifs, les revenus, les dépenses et les variations de la dette nette et les flux de trésorerie compris dans le périmètre comptable. Le périmètre comptable englobe tous les organismes et entreprises qui ont l'obligation de rendre compte de la gestion de leurs opérations et de leurs ressources à la Ville, et qui appartiennent à la Ville ou sont sous son contrôle.

Les opérations et soldes interministériels et interorganismes sont éliminés.

Les entités incluses dans les états financiers consolidés, ayant la même fin d'année que la Ville, sont les suivantes :

1. Fonds de fonctionnement général de The City of Saint John
2. Fonds de capital et d'emprunt de The City of Saint John
3. Fonds de fonctionnement de la Régie des services publics d'eau et d'égouts de The City of Saint John
4. Fonds de capital et d'emprunt de la Régie des services publics d'eau et d'égouts de The City of Saint John
5. Commission Saint John Transit
6. Commission de TD Station
7. Commission du centre aquatique des Jeux du Canada
8. Centre des congrès de Saint John
9. Saint John Energy
10. Aréna Lord Beaverbrook
11. Bureau des commissaires de la police de Saint John
12. Bibliothèque publique de Saint John

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Placement dans les services énergétiques

Le placement de la Ville dans Saint John Energy est comptabilisé selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation, conformément aux principes comptables généralement reconnus, tel que le recommandent les NCSP pour les entreprises publiques. En vertu de la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation, les principes comptables de l'entreprise publique ne sont pas ajustés pour se conformer à ceux de la Ville et les soldes et les opérations interorganismes ne sont pas éliminés. La Ville comptabilise ses participations dans le bénéfice annuel ou la perte annuelle de Saint John Energy dans ses états consolidés des résultats et une hausse ou une baisse correspondante dans ses actifs de placement.

Budget

Les données budgétaires comprises dans les présents états financiers ont été approuvées par le Conseil le 12 décembre 2022 et par le ministre des Gouvernements locaux le 9 janvier 2023. Le budget n'est pas audité et ne comprend pas l'élimination des revenus et des charges interorganismes des entités contrôlées.

Comptabilisation

Les produits non affectés et d'autres sources de revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice lorsque la réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés sont comptabilisés en produits pour l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les autres revenus sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés. Les impôts fonciers, qui sont autorisés par le Conseil, sont constatés à titre de revenus pour la période au cours de laquelle les impôts sont levés.

Paiements de transfert

Les paiements de transfert sont comptabilisés dans les états financiers consolidés à titre de revenus au cours de la période où les faits donnant lieu au transfert surviennent, dans la mesure où les transferts ont été autorisés, tous les critères d'admissibilité ont été respectés, sauf lorsque les stipulations du transfert créent une obligation répondant à la définition d'un passif, et des estimations raisonnables des montants peuvent être faites. Les transferts sont comptabilisés en revenus reportés lorsque les montants sont reçus, mais que les critères d'admissibilité ne sont pas tous respectés.

Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le coût de tous les biens consommés et services reçus au cours de l'exercice est passé en charges.

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige de la direction qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants présentés de l'actif et du passif, sur l'information relative aux actifs et passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, et sur les montants présentés des revenus et des charges au cours de l'exercice. Les principaux éléments des états financiers consolidés à l'égard desquels la direction doit faire des estimations comprennent la durée de vie utile des immobilisations corporelles, la dépréciation des immobilisations corporelles, les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, les taux d'amortissement, les provisions pour créances douteuses à l'égard des montants à recevoir et l'estimation du passif pour les régimes de retraite. Les estimations sont fondées sur les meilleures informations disponibles au moment de la préparation des états financiers et sont passées en revue chaque année pour tenir compte des nouvelles informations disponibles. Les présents états financiers font l'objet d'une incertitude relative à la mesure. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations de façon significative.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les soldes auprès de banques et les dépôts à court terme ayant des échéances initiales de trois mois ou moins. La trésorerie soumise à restrictions ne peut servir à des fins de fonctionnement et ne peut faire l'objet de prélèvements puisqu'elle est soumise à des restrictions légales aux termes d'ententes spéciales avec des tiers.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers ayant une existence matérielle :

- qui sont destinés à être utilisés par la Ville pour la production ou la fourniture de biens, pour la prestation de services ou pour l'administration, à être donnés en location à des tiers, ou bien à servir au développement ou à la mise en valeur, à la construction, à l'entretien ou à la réparation d'autres immobilisations corporelles;
- dont la durée s'étend au-delà de un exercice et qui sont destinés à être utilisés de façon durable;
- dont la valeur minimale est de 5 000 \$, dans le cas d'immobilisations individuelles, ou de 25 000 \$, en ce qui a trait aux immobilisations groupées;
- qui ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités.

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, lequel comprend tous les montants directement rattachés à l'acquisition, à la construction, au développement ou à la mise en valeur ou à l'amélioration de l'immobilisation. Les immobilisations dont la valeur se situe en dessous du seuil établi sont passées en charges aux fins de la comptabilité. Le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative, comme suit :

Type d'immobilisation	Années
Mobilier et matériel de bureau	5 à 15
Matériel et logiciels liés aux technologies de l'information	1 à 15
Terrains	s.o.
Aménagements de terrain	5 à 100
Améliorations locatives	Durée du contrat de location
Machinerie et matériel	3 à 25
Bâtiments municipaux	10 à 70
Transport	5 à 50
Véhicules motorisés et équipement mobile	5 à 20
Réseaux d'eau et d'eaux usées	5 à 100

Au cours de l'année d'acquisition et de l'année de cession, la moitié de l'amortissement annuel est constatée.

Les immobilisations en cours de construction ne sont pas amorties tant que l'immobilisation n'est pas en utilisation.

La valeur des immobilisations corporelles est réduite lorsque des conditions indiquent que la valeur de l'immobilisation a diminué, que la réduction de valeur peut être estimée de façon objective et qu'il y a lieu de s'attendre à ce que la réduction soit permanente. Les moins-values nettes sont passées en charges dans l'état des résultats.

Les immobilisations qui proviennent d'un apport ou d'un don sont comptabilisées à la juste valeur à la date de la construction ou du don. Dans certaines circonstances, elles peuvent être comptabilisées au coût de remplacement.

En raison de la mise en œuvre par la Ville du chapitre SP 3280, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », la direction doit faire des estimations quant à la durée de vie utile des immobilisations corporelles visées par de telles obligations et aux coûts de mise hors service attendus, ainsi qu'au calendrier de ces coûts et à la période durant laquelle ils devront être engagés.

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Information sectorielle

La Ville offre un vaste éventail de services à ses résidents. Aux fins de la présentation de l'information par la direction, les opérations et les activités sont classées et présentées selon leur fonction. Cette présentation a été mise sur pied en vue de comptabiliser des activités spécifiques pour atteindre certains objectifs, conformément à des règlements et à des restrictions particuliers. Les services municipaux sont fournis par les secteurs suivants :

Services gouvernementaux généraux

Ce secteur est responsable de la gouvernance et de l'administration financière générale de la Ville, ce qui comprend les fonctions liées au Conseil, la gestion générale et financière, les questions juridiques et la conformité aux lois, ainsi que les relations avec les citoyens.

Services de protection

Ce secteur est responsable de la prestation de services policiers, de services de protection contre les incendies, de mesures d'urgence, de contrôle des animaux et d'autres mesures de protection.

Services de transport

Ce secteur est responsable des services de transport en commun, de l'entretien des routes et des rues, de l'éclairage des voies publiques, des services de gestion de la circulation, du stationnement et d'autres fonctions liées au transport.

Services publics d'eau et d'égouts

Ce secteur est responsable de la prestation de services publics d'eau et d'égouts, y compris l'entretien et le fonctionnement des réseaux souterrains, des usines de traitement, des réservoirs et des lagunes.

Services d'hygiène du milieu

Ce secteur est responsable de la prestation de services de collecte et d'élimination des déchets.

Services de mise en valeur de l'environnement

Ce secteur est responsable de la planification et du zonage, de la mise en valeur des collectivités, du tourisme et d'autres services de mise en valeur et de promotion de la Ville.

Services récréatifs et culturels

Ce secteur est responsable de l'entretien et du fonctionnement des installations récréatives et culturelles, y compris les piscines, les arénas, les parcs et les aires de jeu, ainsi que d'autres installations récréatives et culturelles.

Services énergétiques

Ce secteur comprend un service public qui ne génère pas d'électricité, mais en fait la distribution à des clients municipaux, résidentiels, généraux et industriels par l'intermédiaire de 12 interconnexions avec des points d'approvisionnement et des sous-stations situés dans la Ville. Ce secteur fournit également des services d'éclairage des voies publiques et d'éclairage par zone ainsi que des services de location de chauffe-eau.

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Stocks

Les stocks sont pour la plupart constitués de pièces et de matériels et sont évalués au moindre du coût ou du coût de remplacement net. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Avantages postérieurs à l'emploi

La Ville constate ses obligations en vertu des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et les coûts connexes comme il est présenté à la note 14. Lorsque cela est nécessaire, la Ville entreprend des évaluations actuarielles.

Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations

Le 1^{er} janvier 2023, la Ville a adopté le chapitre SP 3280, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », des Normes comptables pour le secteur public. Cette norme comptable porte sur la présentation d'information sur les obligations juridiques liées à la mise hors service de certaines immobilisations corporelles. La norme a été adoptée de façon prospective à la date de première application. Selon la méthode prospective, le taux d'actualisation et les hypothèses utilisés à la date de la comptabilisation initiale sont les mêmes qu'à la date de la première application de la norme. Les informations comparatives n'ont pas été retraitées.

La Ville a comptabilisé une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations relatives à des réservoirs de carburant hors terre et souterrains, ainsi qu'à des bâtiments contenant de l'amiante et d'autres matières dangereuses.

L'obligation est actualisée en calculant sa valeur actualisée et est ajustée annuellement au titre de la charge de désactualisation. La comptabilisation de l'obligation s'est traduite par une augmentation de la valeur des immobilisations corporelles correspondantes. Cette augmentation de la valeur est amortie sur la durée de vie utile restante des immobilisations corporelles, comme il est indiqué à la note 2.

Adoption d'autres normes comptables

Le 1^{er} janvier 2023, la Ville a également adopté les normes suivantes :

Chapitre SP 3450 – *Instruments financiers* : Tous les instruments financiers figurent à l'état de la situation financière et sont évalués soit à la juste valeur, soit au coût après amortissement en fonction des caractéristiques de l'instrument et des choix en matière de méthodes comptables faits par la Ville (note 2).

Chapitre SP 1201 – *Présentation des états financiers* : Cette norme exige la présentation d'un nouvel état des gains et pertes de réévaluation séparément de l'état consolidé des résultats.

Chapitre SP 2601 – *Conversion des devises* : Cette norme exige que les actifs monétaires et les passifs monétaires libellés en devises, ainsi que les éléments non monétaires libellés en devises et classés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur, soient ajustés de manière à refléter le cours pratiqué à la date des états financiers.

L'adoption de ces trois normes par la Ville n'a eu aucune incidence sur les états financiers de 2023 ni sur d'autres informations.

The City of Saint John
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

3. Emprunt bancaire à payer

La Ville a des facilités de crédit avec La Banque de Nouvelle-Écosse. Selon les termes et modalités de la lettre d'engagement signée entre la Ville et La Banque de Nouvelle-Écosse, la Ville peut emprunter jusqu'à 6 M\$ à des fins de fonctionnement. Le taux d'intérêt des facilités de crédit correspond au taux préférentiel de la Banque moins 0,5 % annuellement, l'intérêt étant payable mensuellement. Au 31 décembre 2023, le solde de la marge de crédit d'exploitation était de néant (2022 – néant).

Comme la *Loi sur les municipalités* l'exige, les emprunts visant le financement du fonctionnement du Fonds d'administration générale sont restreints à 4 % du budget de fonctionnement de la Ville. Les emprunts visant le financement temporaire du fonctionnement du Fonds de services publics sont limités à 50 % du budget de fonctionnement de l'exercice. En 2023, la Ville s'est conformée à ces restrictions.

4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les éléments suivants :

	2023	2022
	\$	\$
Trésorerie non affectée	87 856 299	82 382 279
Trésorerie affectée		
Fonds pour le développement des collectivités du Canada	29 075 588	28 071 699
Initiative pour la création rapide de logements	3 613 028	-
Financement visant le transport en commun et le logement	2 469 256	4 656 256
Dépôts liés à des contrats	1 716 652	1 716 653
Fonds de morcellement des terrains	230 377	229 107
Fonds de développement futur de Saint John Non Profit Housing	58 702	55 766
Fonds Airspace 2049	7 518	8 556
	125 027 420	117 120 316

Ce montant comprend des fonds grevés d'affectations internes découlant d'une résolution du Conseil communal appuyant les réserves présentées à la note 21, pour un total de 48 716 706 \$ (2022 – 37 546 839 \$).

5. Débiteurs

Les débiteurs se composent de ce qui suit :

	2023	2022
	\$	\$
Montants à recevoir des contribuables au titre des services publics d'eau et d'égouts	9 680 160	8 703 463
Autres débiteurs	21 925 761	12 252 992
Montant à recevoir du gouvernement fédéral et de ses organismes	2 025 416	1 489 795
Montant à recevoir de la province du Nouveau-Brunswick	464 290	461 319
Provision pour créances douteuses	(2 493 183)	(2 351 857)
	31 602 444	20 555 712

The City of Saint John
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

6. Montants à recevoir de la part du gouvernement fédéral et de ses organismes

Les montants à recevoir de la part du gouvernement fédéral et de ses organismes sont les suivants :

	2023	2022
	\$	\$
Montant à recevoir de l'Agence du revenu du Canada au titre de la TVH	2 025 416	1 489 795
	2 025 416	1 489 795

7. Montants à recevoir de la province du Nouveau-Brunswick

Les montants à recevoir de la province du Nouveau-Brunswick sont les suivants :

	2023	2022
	\$	\$
Société de développement régional	-	401 499
Ministère des Transports et de l'Infrastructure	238 905	-
Ministère de la Sécurité publique	170 201	-
Autres	55 184	59 820
	464 290	461 319

8. Placement dans les services énergétiques

Variation des capitaux propres de Saint John Energy :

	2023	2022
	\$	\$
Placement au début de l'exercice	82 380 000	60 798 000
Profit net	5 737 000	21 582 000
Placement à la fin de l'exercice	88 117 000	82 380 000

9. Billet à recevoir

Le billet à recevoir de la Power Commission of the City of Saint John est le suivant :

	2023	2022
	\$	\$
Power Commission of the City of Saint John	17 500 000	20 000 000

Le billet à recevoir consiste en un emprunt à terme de 10 ans, non garanti, portant intérêt à des taux variant entre 0,5 % à 1,8 %. Le capital est remboursable par versements annuels de 2 500 000 \$ et le billet arrive à échéance le 26 novembre 2030.

The City of Saint John
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

10. Autres placements

Les autres placements comprennent ce qui suit :

	2023	2022
	\$	\$
Autres placements	914 019	899 331

Les placements de The City of Saint John sont détenus auprès de La Banque de Nouvelle-Écosse qui entrent dans le champ d'application de la politique de placement de la Ville. La politique de la Ville vise à investir des fonds de manière à procurer une combinaison optimale de rendements des placements et de protection du capital tout en répondant aux besoins quotidiens de la Ville en flux de trésorerie et en liquidités.

11. Crédoiteurs et charges à payer

Les crédoiteurs et charges à payer se composent de ce qui suit :

	2023	2022
	\$	\$
Fournisseurs	24 864 200	18 312 368
Salaires	7 734 995	6 985 085
Dépôts	1 984 814	1 891 652
Conférences et tenue d'événements	1 399 842	1 272 978
Intérêts à payer	398 966	438 768
Dû au régime de retraite	198 709	390 236
Autres	78 623	316 145
	36 660 149	29 607 232

12. Paiements de transfert reportés

Les paiements de transfert reportés comprennent ce qui suit :

	2023	2022
	\$	\$
Fonds pour le développement des collectivités du Canada	29 075 588	28 071 699
Initiative pour la création rapide de logements	3 613 028	-
Financement visant le transport en commun et le logement	2 469 256	4 656 256
	35 157 872	32 727 955

The City of Saint John
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

13. Dette à long terme

Année d'émission	Taux d'intérêt %	Durée (en années)	2023		2022 \$
			Paiement annuel \$	2023 \$	
Obligations de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick					
2008	2,100 à 5,550	15	362 000	-	362 000
2008	2,100 à 5,550	15	1 050 000	-	1 050 000
2008	2,100 à 5,550	15	100 000	-	100 000
2011	2,060	15	200 000	1 600 000	1 800 000
2012	1,350 à 3,550	15	767 000	3 063 000	3 830 000
2012	1,350 à 3,800	20	425 000	3 825 000	4 250 000
2012	1,350 à 3,550	15	300 000	1 200 000	1 500 000
2013	1,350 à 3,700	15	687 000	3 430 000	4 117 000
2013	1,350 à 4,000	20	550 000	5 500 000	6 050 000
2013	1,350 à 4,000	20	360 000	5 400 000	5 760 000
2014	2,000	20	500 000	5 500 000	6 000 000
2014	1,150 à 3,900	15	707 000	4 237 000	4 944 000
2014	1,200 à 3,700	15	267 000	1 597 000	1 864 000
2014	1,200 à 3,700	20	668 000	2 668 000	3 336 000
2014	1,150 à 3,900	15	27 000	157 000	184 000
2015	0,950 à 3,250	15	500 000	3 500 000	4 000 000
2015	1,050 à 3,650	15	133 000	936 000	1 069 000
2015	0,950 à 3,500	20	175 000	2 100 000	2 275 000
2015	1,050 à 3,150	10	175 000	350 000	525 000
2015	1,050 à 3,650	15	67 000	464 000	531 000
2016	1,200 à 3,350	15	300 000	2 400 000	2 700 000
2016	1,450 à 3,500	15	400 000	3 200 000	2 700 000
2016	1,450 à 3,750	20	200 000	2 600 000	3 600 000
2016	1,200 à 2,950	10	400 000	1 200 000	1 600 000
2016	1,200 à 3,550	15	67 000	531 000	598 000
2017	1,200 à 3,300	15	333 000	3 002 000	3 335 000
2017	1,650 à 3,200	15	133 000	1 202 000	1 335 000
2017	1,650 à 3,400	30	1 500 000	36 000 000	37 500 000
2017	1,650 à 2,900	10	350 000	1 400 000	1 750 000
2017	1,650 à 3,200	15	67 000	598 000	665 000
2018	2,550 à 3,550	15	700 000	7 000 000	7 700 000
2018	2,100 à 3,000	5	566 000	-	566 000
2018	2,100 à 3,450	10	125 000	625 000	750 000
2019	2,050 à 2,300	5	1 034 000	1 034 000	2 068 000
2019	3,410	10	143 000	856 000	999 000
2019	2,050 à 2,850	10	75 000	450 000	525 000
2019	1,950 à 2,100	5	334 000	334 000	668 000
2019	1,950 à 2,800	15	1 059 000	5 994 000	7 053 000
2019	1,950 à 2,450	10	250 000	1 500 000	1 750 000

The City of Saint John
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

13. Dette à long terme (suite)

Année d'émission	Taux d'intérêt %	Durée (en années)	2023		
			Paiement annuel \$	2023 \$	2022 \$
2020	0,900 à 1,500	5	1 000 000	2 000 000	3 000 000
2020	0,500 à 2,300	15	467 000	5 599 000	6 066 000
2020	0,500 à 1,800	10	2 500 000	17 500 000	20 000 000
2020	0,900 à 2,050	10	250 000	1 750 000	2 000 000
2021	0,300 à 2,300	10	2 466 000	12 398 000	14 864 000
2021	0,855 à 2,762	15	700 000	6 100 000	6 800 000
2021	0,855 à 2,378	10	350 000	2 800 000	3 150 000
2022	4,700 à 4,709	10	483 000	6 767 000	7 250 000
			24 272 000	170 367 000	194 639 000
Autres obligations					
Obligations de la Société canadienne d'hypothèques et de logement					
2009	3,970	15	119 977	124 740	244 717
Total des obligations			24 391 977	170 491 740	194 883 717

La somme des remboursements de capital requise pour les cinq prochaines années pour respecter les modalités de la dette à long terme, dans la mesure où la dette arrivant à échéance est renouvelée à des conditions comparables à celles actuellement en vigueur, se présente comme suit :

	\$
2024	22 493 740
2025	19 967 000
2026	18 792 000
2027	16 621 000
2028	15 204 000
Par la suite	77 414 000
<hr/>	
	170 491 740

14. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés

Régime à risques partagés de The City of Saint John

Le régime de retraite de The City of Saint John (l'« ancien régime de The City of Saint John ») a été remplacé par le régime à risques partagés de The City of Saint John avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2013 (la date de la conversion). Le régime à risques partagés de The City of Saint John vise à offrir des prestations assurées aux participants du régime, sans garantie absolue, mais selon une approche de gestion axée sur la gestion du risque offrant un haut degré de certitude que les prestations de base pourront être payées dans la vaste majorité des scénarios économiques futurs éventuels. Ces objectifs sont atteints au moyen de l'élaboration d'un cadre de gestion des risques qui respecte les critères de la loi, entraîne un faible risque de réduction des prestations de base et établit les étapes précises à prendre dans l'éventualité où le ratio de capitalisation du régime deviendrait inférieur ou supérieur aux seuils établis. Dans l'éventualité où la capitalisation du régime serait insuffisante, les étapes comprennent la cessation de l'indexation des prestations, l'augmentation des taux de cotisation (jusqu'à concurrence d'un plafond prédéterminé), la réduction de certains avantages complémentaires et en dernier recours, la réduction des prestations de base. Dans l'éventualité où la capitalisation du régime serait supérieure aux seuils établis, les réductions des prestations peuvent être renversées, l'indexation peut être entièrement appliquée et diverses autres hausses éventuelles peuvent être apportées, y compris une baisse des taux de cotisation (jusqu'à concurrence d'un plafond prédéterminé).

Les régimes à risques partagés sont régis par la *Loi sur les prestations de pension* (la « LPP ») de la province, laquelle prévoit un certain nombre d'exigences qui doivent être respectées afin que le régime soit admissible à l'inscription auprès du Bureau du surintendant des régimes de pension. Le régime est également assujéti à la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Le régime est administré par un conseil des fiduciaires qui compte quatre membres nommés par la Ville et quatre membres élus par chacun des quatre syndicats.

Les actifs du régime sont détenus par RBC Services aux investisseurs et de trésorerie, qui agit en tant que dépositaire du régime. Les actifs du régime sont gérés par divers gestionnaires de placement qui disposent d'un pouvoir discrétionnaire en matière de placement selon les mandats de placement approuvés par le conseil des fiduciaires du régime. Le rendement du régime est comparé à celui d'autres régimes sur une base régulière.

Pour les services rendus avant la date de la conversion, le régime prévoit des prestations de retraite au taux de 2 % par année de service, multiplié par la moyenne des trois années de service consécutives durant lesquelles le salaire de l'employé était le plus élevé au moment de la conversion. Pour les services rendus après la date de la conversion, le taux d'accumulation des prestations de retraite pour chaque année de service correspond à 1,8 % multiplié par le salaire (à l'exclusion des heures supplémentaires payées) gagné durant l'année visée, jusqu'à concurrence d'un certain plafond salarial de 155 499 \$ qui est indexé chaque année.

14. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (suite)

Régime à risques partagés de The City of Saint John (suite)

Les prestations de retraite constituées avant la date de la conversion sont payables sans réduction lorsque la somme de l'âge du participant et de ses années de service est d'au moins 85 (ou à l'âge de 65 ans, si cet événement survient plus tôt). Les prestations de retraite constituées après la date de la conversion sont payables sans réduction dès l'âge de 60 ans pour les employés de l'International Association of Fire Fighters et de la Saint John Police Association, et dès l'âge de 65 ans pour tous les autres employés. Les prestations de retraite peuvent être versées dès l'âge de 55 ans, avec une réduction.

Les régimes à risques partagés abolissent tous les droits à une indexation automatique future. Ces ajustements automatiques ont été remplacés par une indexation, comme le permet la politique de capitalisation du régime, laquelle est conditionnelle au rendement du régime à risques partagés.

Les cotisations initiales exigées des employés correspondent à 12 % du revenu pour les employés de l'International Association of Fire Fighters et de la Saint John Police Association, et à 9 % du revenu pour les autres employés. Les participants qui exercent des professions liées à la sécurité publique qui acceptent des postes non syndiqués auront une occasion non récurrente de choisir de cotiser à un taux plus élevé. La Ville verse des cotisations initiales exigées de l'employeur à hauteur de 15,2 % et de 11,4 % du revenu (ce qui représente environ 126,7 % du taux de cotisation des employés) pour chacun de ces groupes. Les taux de cotisation initiaux pour les employés et la Ville pourraient changer en raison d'éléments déclencheurs et de limites imposées par la politique du régime en matière de capitalisation. En outre, depuis le 1^{er} avril 2013, la Ville est tenue de verser des cotisations correspondant à 17 % du revenu pour une période de 15 ans, ou jusqu'à ce que le régime atteigne un niveau de financement minimal de 150 % (calculé en vertu de la loi) des obligations selon une méthode d'évaluation avec entrants sur une période de 15 ans (des paiements doivent être faits durant au moins 10 ans). La Ville n'a aucune autre obligation financière que celle de verser des cotisations aux taux susmentionnés, et dans les limites établies dans la politique de capitalisation du régime.

Dans l'éventualité d'une liquidation du régime dans les cinq années suivant la date de conversion, le régime serait liquidé en vertu des dispositions de l'ancien régime de The City of Saint John. Toutes les hypothèses relatives au régime à risques partagés de The City of Saint John ont été avancées sur la base de la continuité du régime et la Ville ne prévoit pas la liquidation du régime.

14. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (suite)

Évaluations actuarielles

Le conseil des fiduciaires mène chaque année des évaluations actuarielles du régime aux fins de la réglementation. Les évaluations actuarielles aux fins de la comptabilité reposent sur ces données (avec ajustements). Les plus récentes évaluations actuarielles ont été préparées en date du 1^{er} janvier 2023. Les évaluations actuarielles aux fins de la comptabilité reposent sur un certain nombre d'hypothèses à l'égard d'événements futurs comme les taux d'inflation, les taux d'intérêt, les hausses salariales, le taux de rotation du personnel et le taux de mortalité. L'obligation au titre des prestations constituées au 31 décembre 2022 et le coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice pour l'année suivante reposent sur une évaluation actuarielle menée au 31 décembre 2022. L'obligation au titre des prestations constituées au 31 décembre 2022 et le coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice pour l'année suivante reposent sur une évaluation actuarielle menée au 31 décembre 2022, et dont les données ont été extrapolées au 31 décembre 2023 selon les hypothèses en vigueur au 31 décembre 2022. Les hypothèses utilisées reflètent les meilleures estimations de la direction. Le tableau qui suit résume les principales hypothèses utilisées dans le cadre des évaluations comptables et des extrapolations aux diverses dates indiquées.

	2023	2022
Taux d'actualisation	6,10 %	6,10 %
Taux d'inflation	2,10 %	2,10 %
Hausses salariales	2,85 %	2,85 %
Taux de mortalité	Échelle CPM-2014, avec facteurs d'ajustement	

La durée moyenne estimative du reste de la carrière active (la « DMERCA ») est de 12 ans. Au cours de l'exercice, la Ville a versé des cotisations au régime de retraite de 19 400 000 \$ (2022 – 19 700 000 \$).

Le tableau qui suit présente la quote-part du passif au titre des prestations constituées revenant à la Ville, qui correspond à la totalité de la tranche de l'obligation au titre des prestations constituées liée aux cotisations temporaires et à 55,9 % de la tranche restante de l'obligation au titre des prestations constituées, déduction faite des actifs du régime, car les cotisations liées à la capitalisation sont versées à 55,9 % par la Ville et à 44,1 % par les employés, compte non tenu de la cotisation additionnelle temporaire de 17 % des bénéficiaires.

	2023	2022
	\$	\$
Quote-part de l'obligation au titre des prestations constituées revenant à la Ville au début de l'exercice	25 600 000	16 800 000
Quote-part du coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice revenant à la Ville	5 600 000	6 000 000
Quote-part du coût des services passés revenant à la Ville	-	1 300 000
Intérêts débiteurs	1 100 000	700 000
Moins les cotisations de la Ville	(19 400 000)	(19 700 000)
Perte actuarielle	7 300 000	20 500 000
Quote-part de l'obligation au titre des prestations constituées revenant à la Ville à la fin de l'exercice	20 200 000	25 600 000
Gain actuariel non amorti	23 700 000	35 200 000
Passifs au titre du régime de retraite à la fin de l'exercice	43 900 000	60 800 000

14. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (suite)

Évaluations actuarielles (suite)

Le tableau qui suit présente la quote-part des charges de retraite revenant à la Ville.

	2023	2022
	\$	\$
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	5 600 000	6 000 000
Coût des services passés	-	1 300 000
Intérêts débiteurs	1 100 000	700 000
Amortissement de la quote-part du gain actuariel revenant à la Ville	(4 200 000)	(6 100 000)
Charges totales liées au régime de retraite	2 500 000	1 900 000

Autres avantages du personnel futurs

La Ville prévoit le paiement d'indemnités de retraite aux employés qui prennent leur retraite, conformément aux dispositions des diverses conventions collectives et politiques municipales. L'allocation de retraite est fondée sur le salaire annuel final du membre ainsi que sur ses années de service au moment du départ à la retraite. À leur départ à la retraite, les employés de la Ville ont droit à une allocation de retraite équivalant à un mois de salaire pour chaque tranche de cinq années de service, jusqu'à concurrence de six mois. Le programme a été modifié pour offrir à certains employés une option de paiement avant le départ à la retraite. L'acceptation d'un paiement anticipé élimine le droit d'accumulation ultérieure d'allocations de retraite de ces employés.

La Ville prévoit également des congés de maladie pour les employés. Les congés de maladie non utilisés s'accumulent jusqu'à concurrence d'un certain nombre d'heures, qui varie selon les contrats de travail. En vertu de ce programme, les employés n'ont pas droit à un paiement en trésorerie en remplacement des congés de maladie inutilisés lorsqu'ils quittent leurs fonctions à la Ville, sauf dans les cas présentés ci-dessous à l'égard de la retraite des employés qui travaillent à l'extérieur (section locale 18) et des pompiers (section locale 771).

Au moment du départ à la retraite, les membres des sections locales 18 et 771 seront admissibles au paiement de 10 % de leur salaire horaire normal pour chaque heure de congé de maladie inutilisée excédant 1 760 heures ou 2 280 heures, respectivement.

La Ville paie aux employés de son service d'incendie qui ne sont pas en mesure de travailler en raison de maladies du cœur ou de lésions pulmonaires permanentes, ou à leur conjoint ou conjointe survivant, certains montants selon les dispositions d'une loi de la Législature, soit la *Loi concernant la Saint John Firefighters Association*.

Au 1^{er} janvier 2013, le régime de retraite de la Ville a été converti en un modèle à risques partagés. Dans le cadre de la conversion, la Ville a pris en charge l'obligation de paiement au titre des prestations d'invalidité existantes qui avaient été octroyées en vertu de l'ancien régime, jusqu'à ce que les membres invalides atteignent l'âge de 65 ans. La couverture en cas d'invalidité est désormais offerte aux employés par l'entremise d'une société d'assurance qui propose une assurance invalidité de longue durée.

Finalement, certaines ententes particulières obligent la Ville à payer des prestations de retraite complémentaires à certaines personnes. Au cours de l'exercice, la Ville a versé des paiements de 65 905 \$ (2022 – 66 619 \$) relativement à ces ententes.

14. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (suite)

Hypothèses et techniques d'évaluation

Des évaluations actuarielles des avantages susmentionnés sont réalisées aux fins de la comptabilité selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services. La dernière évaluation actuarielle des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi a été réalisée en date du 31 décembre 2023. L'évaluation précédente avait été réalisée en date du 31 décembre 2022.

Les régimes d'avantages sociaux ci-dessus ne sont pas capitalisés et, par conséquent, aucun actif n'y est lié. Les prestations sont versées à même les revenus généraux à mesure qu'elles deviennent payables.

Un rapprochement de l'obligation au titre des prestations constituées à l'égard de ces régimes, ainsi que les principales hypothèses utilisées pour la présentation d'information et le calcul des charges sont présentés ci-dessous.

	2023	2022
	\$	\$
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	18 390 100	22 565 100
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	903 200	1 144 500
Paiements des prestations	(2 103 600)	(2 797 800)
Intérêts débiteurs	823 700	565 100
Perte actuarielle (gain actuariel)	775 200	(3 086 800)
Autres avantages du personnel futurs à la fin de l'exercice	18 788 600	18 390 100

	2023	2022
	\$	\$
Principales hypothèses utilisées à l'égard de ces régimes :		
Taux d'actualisation	4,27 %	4,63 %
Hausses salariales	3,00 %	3,00 %
DMERCA	De 1 à 25	De 1 à 25

14. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (suite)

Hypothèses et techniques d'évaluation (suite)

Ces régimes d'avantages sociaux n'exigent aucune cotisation des employés. Au 31 décembre 2023, le passif au titre des avantages comprenait les éléments suivants :

	2023	2022
	\$	\$
Obligation au titre des prestations constituées (valeur comptable)		
Indemnités de retraite	3 948 200	3 634 300
Congés de maladie	7 811 200	7 328 000
Régime de retraite pour les employés souffrant de maladies du cœur et de lésions pulmonaires	3 192 000	2 957 100
Prestations d'invalidité	2 326 800	2 916 000
Ententes contractuelles de prestations de retraite complémentaires	722 500	798 100
Congés de maladie — Commission Saint John Transit	787 900	756 600
	18 788 600	18 390 100
Perte actuarielle non amortie	(1 005 200)	(460 200)
	17 783 400	17 929 900

Les pertes actuarielles non amorties seront amorties sur la DMERCA des groupes de salariés concernés à compter du prochain exercice. La DMERCA est calculée de façon distincte pour chaque programme d'avantages.

La charge totale liée aux autres avantages sociaux susmentionnés comprend les éléments suivants :

	2023	2022
	\$	\$
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	903 200	1 144 500
Amortissement de la perte actuarielle	230 200	377 900
	1 133 400	1 522 400
Charges d'intérêts liées aux autres avantages sociaux	823 700	565 100
Total de la charge liée aux autres avantages du personnel futurs	1 957 100	2 087 500

15. Éventualités

Conformément à la *Loi sur la prestation de services régionaux* et à la réglementation générale et aux termes de ces dernières, la Ville est également responsable d'une quote-part des obligations et des autres dettes à long terme émises au nom de la Commission de gestion des déchets solides de la région de Fundy (la « Commission »). La quote-part revenant à la Ville est déterminée en fonction de son pourcentage de la population totale des municipalités et des régions non constituées participantes. Au 31 décembre 2023, le total des dettes impayées se chiffrait à 3 185 000 \$ (2022 – 1 465 000 \$). Selon les données démographiques de 2021, la Ville assume la responsabilité d'environ 55,76 % des dettes de la Commission.

15. Éventualités (suite)

De temps à autre, la Ville peut faire l'objet de diverses enquêtes, réclamations et procédures juridiques visant diverses questions dans le cours normal de ses activités. L'issue de l'ensemble des poursuites et réclamations intentées contre la Ville dépend de leur règlement futur et des incertitudes inhérentes aux litiges. La direction estime que tout passif découlant de la résolution de ces questions n'aura pas d'incidence néfaste significative sur la situation financière et les résultats consolidés des activités de la Ville.

16. Engagements

Commission de services régionaux de Fundy

En 2022, le rôle de la Commission de services régionaux de Fundy a été élargi par le gouvernement provincial par le biais d'une modification de la *Loi sur la prestation de services régionaux*. En vertu des dispositions modifiées de la Loi, la Commission de services régionaux a le pouvoir de déterminer le montant annuel de la contribution municipale totale visant le développement économique, la promotion du tourisme, le développement communautaire, le transport régional, le partage des coûts liés aux infrastructures de loisir et d'autres aspects sociaux. Le fonctionnement de cinq installations régionales, soit la Commission du centre aquatique de Saint John, la Commission de TD Station, le Centre des congrès de Saint John, le Théâtre Impérial et le Centre des arts de Saint John est désormais régi en vertu de la *Loi sur la prestation de services régionaux*. La contribution de la Ville correspond à sa quote-part du budget de fonctionnement de la Commission des installations régionales et le budget relatif aux immobilisations est calculé ainsi : 50 % en fonction des assiettes fiscales et 50 % en fonction de la population des municipalités participantes des villes de Quispamsis, de Rothesay, de Grand Bay-Westfield, de Hampton, des districts de services locaux de Fundy-St. Martins, du district rural de Fundy ainsi que de la ville de Saint John. La contribution de la Ville est de 55,76 % en 2023 (2022 – 55,76 %).

17. Excédent du Fonds de la Régie des services publics d'eau et d'égouts

La *Loi sur les municipalités* exige que l'excédent ou le déficit du Fonds de la Régie des services publics d'eau et d'égouts soit incorporé dans au moins un des quatre budgets de fonctionnement à compter du deuxième exercice qui suit. Le solde de l'excédent ou du déficit à la fin de l'exercice se compose de ce qui suit :

	2023	2022
	\$	\$
Excédent de 2023	307 813	-
Excédent de 2022	266 284	266 284
Excédent de 2021	1 137 222	1 516 296
Excédent de 2020	484 519	726 779
Excédent de 2019	49 183	98 366
Excédent de 2018	-	12 948
	2 245 021	2 620 673

18. Transfert des coûts d'eau

Le transfert des coûts d'eau de la Ville pour la protection contre les incendies s'inscrit dans les limites maximales permises par le Règlement 81-195 de la *Loi sur les municipalités* d'après le pourcentage applicable des dépenses liées au réseau d'eau pour la population.

The City of Saint John
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

19. Fonds en fiducie

Les fonds administrés par la Ville pour des tierces parties ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés. Au 31 décembre 2023, les fonds administrés se chiffraient à 520 155 \$ (2022 – 494 218 \$).

20. Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations

Le passif estimé correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs associés aux coûts de mise hors service d'immobilisations, calculée selon un taux d'actualisation de 4,63 % pour l'exercice 2023. L'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations de la Ville se compose des obligations suivantes :

La Ville détient des bâtiments construits avant 1990 qui peuvent contenir de l'amiante et des réservoirs de stockage de carburant. Les coûts de désamiantage et d'assainissement des réservoirs de stockage de carburant ont été comptabilisés conformément au chapitre SP 3280, « Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations ».

La transition et la comptabilisation de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations donnent lieu à une augmentation de la valeur des immobilisations.

Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations

	2023	2022
	\$	\$
Dépenses brutes non actualisées	24 332 214	–
Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2023	–	–
Ajustement visant à comptabiliser l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations à l'adoption (note 2)	14 552 805	–
Charges de désactualisation	1 588 618	–
Solde de clôture au 31 décembre 2023	16 141 422	–

The City of Saint John
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

21. Fonds et réserves

	Réserve de capital eau et égouts	Réserve de fonctionnement eau et égouts	Réserve de fonctionnement général	Réserve de capital général	Total 2023	Total 2022
Actifs						
Trésorerie	12 356 836	2 362 673	8 044 704	19 077 493	41 841 706	37 546 839
Placements ^a	875 000	-	-	6 000 000	6 875 000	-
Excédent accumulé	13 231 836	2 362 673	8 044 704	25 077 493	48 716 706	37 546 839
Revenus						
Transferts du fonds de fonctionnement de la Régie des services publics d'eau et d'égouts	3 326 113	895 516	-	-	4 221 629	2 849 141
Transfert entre les réserves de fonctionnement et les réserves de capital	1 000 000	(1 000 000)	-	-	-	-
Transferts du fonds de fonctionnement général	-	-	422 289	10 442 225	10 864 514	5 508 732
Produit de la vente d'actifs	-	-	-	52 929	52 929	362 275
Intérêt	463 032	124 264	392 064	1 011 306	1 990 666	708 224
Total des revenus	4 789 145	19 780	814 353	11 506 460	17 129 738	9 428 372
Dépenses	303 018	-	161 700	5 495 153	5 959 871	5 126 537
Excédent (déficit) annuel	4 486 127	19 780	652 653	6 011 307	11 169 867	4 301 835
Solde au début de l'exercice	8 745 709	2 342 893	7 392 051	19 066 186	37 546 839	33 245 004
Solde à la fin de l'exercice	13 231 836	2 362 673	8 044 704	25 077 493	48 716 706	37 546 839

a) Les actifs de la réserve de capital général et de la réserve de capital eau et égouts comprennent des débetures interfonds d'un montant de 6 875 000 \$.

Nom du placement	Montant en capital	Taux d'intérêt	Date d'échéance
Débeture interfonds – IFD 1 2023	6 000 000	4,511 % à 5,245 %	12 décembre 2033
Débeture interfonds – IFD 2 2023	875 000	4,511 % à 5,245 %	12 décembre 2028

Résolutions du Conseil concernant les transferts vers et depuis les réserves

Réunion du Conseil communal – 11 décembre 2023 – Séance publique

Proposé par le conseiller Sullivan, appuyé par le conseiller Stewart :

Il EST RÉSOLU que, comme le recommande le Comité des finances dans le rapport intitulé M&C 2023-273: 2023 Reserves, le Conseil communal approuve le transfert de fonds vers et depuis les réserves suivantes :

Réserves de fonctionnement général

Transfert d'un montant de 422 489 \$ du fonds de fonctionnement général à la réserve de fonctionnement général

Transfert d'un montant de 161 700 \$ de la réserve de fonctionnement général au fonds de fonctionnement général

Réserves de capital général

Transfert d'un montant de 10 495 154 \$ du fonds de fonctionnement général à la réserve de capital général

Transfert d'un montant de 5 495 152 \$ de la réserve de capital général au fonds de capital général

Réserves de fonctionnement des services publics

Transfert d'un montant de 895 516 \$ du fonds de fonctionnement des services publics à la réserve de fonctionnement des services publics (Stabilisation tarifaire sectorielle)

Transfert d'un montant de 1 000 000 \$ de la réserve de fonctionnement des services publics à la réserve de capital des services publics

Réserves de capital des services publics

Transfert d'un montant de 3 326 113 \$ du fonds de fonctionnement des services publics à la réserve de capital des services publics (fonds)

Transfert d'un montant de 303 018 \$ de la réserve de capital des services publics (parc automobile) au fonds de capital des services publics

Transfert d'un montant de 1 000 000 \$ de la réserve de fonctionnement des services publics au fonds de capital des services publics

Je certifie que les informations ci-dessus sont des copies exactes des résolutions adoptées lors des réunions du Conseil communal indiquées ci-dessus.



Jonathan Taylor
City Clerk
City of Saint John



The City of Saint John
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

22. Immobilisations corporelles

	Terrains \$	Aménagements de terrains \$	Améliorations locatives \$	Bâtiments \$	Véhicules \$	Machinerie et équipement \$	Transport \$	Réseaux d'eau et d'eaux usées \$	Actifs en construction \$	Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations \$	Total 2023 \$
COÛT											
Solde au début de l'exercice	148 316 192	48 680 061	5 802 760	220 100 750	52 696 665	21 331 651	471 075 061	774 092 313	13 757 538	-	1 755 852 992
Acquisitions et transferts	-	3 678 230	-	1 809 467	4 488 660	1 239 947	11 786 130	6 779 005	18 285 702	14 552 805	62 619 945
Cessions	-	4 391	-	155 085	484 555	-	2 990 809	711 460	-	-	4 346 299
Solde à la fin de l'exercice	148 316 192	52 353 900	5 802 760	221 755 132	56 700 770	22 571 598	479 870 382	780 159 858	32 043 240	14 552 805	1 814 126 638
AMORTISSEMENT CUMULÉ											
Solde au début de l'exercice	-	22 304 968	2 482 600	122 680 510	32 415 078	14 510 034	251 229 769	326 217 347	-	-	771 840 306
Amortissement au cours de l'exercice	-	1 551 980	325 843	5 408 334	3 498 718	1 586 790	11 955 093	17 233 548	-	3 537 738	45 098 043
Amortissement cumulé sur les cessions	-	4 171	-	39 931	484 555	-	2 606 550	522 135	-	-	3 657 343
Solde à la fin de l'exercice	-	23 852 777	2 808 443	128 048 913	35 429 241	16 096 824	260 578 312	342 928 759	-	3 537 738	813 281 006
VALEUR COMPTABLE NETTE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES											
	148 316 192	28 501 123	2 994 317	93 706 219	21 271 530	6 474 774	219 292 070	437 231 099	32 043 240	11 015 067	1 000 845 631
Comprend les éléments suivants :											
Actifs du Fonds d'administration générale	148 316 192	28 501 123	2 994 317	93 706 219	21 271 530	6 474 774	219 292 070	-	26 676 428	11 015 067	558 247 720
Actifs d'eau et d'eaux usées	-	-	-	-	-	-	-	(437 231 099)	5 366 812	-	442 597 911
	148 316 192	28 501 123	2 994 317	93 706 219	21 271 530	6 474 774	219 292 070	437 231 099	32 043 240	11 015 067	1 000 845 631

	Terrains \$	Aménagements de terrains \$	Améliorations locatives \$	Bâtiments \$	Véhicules \$	Machinerie et équipement \$	Transport \$	Réseaux d'eau et d'eaux usées \$	Actifs en construction \$	Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations \$	Total 2022 \$
COÛT											
Solde au début de l'exercice	148 316 192	41 184 842	5 802 760	217 179 011	54 777 388	19 210 412	465 970 507	767 282 003	10 555 901	-	1 730 279 016
Acquisitions et transferts	-	7 495 219	-	3 445 452	2 494 958	2 184 502	8 804 631	7 600 382	3 201 637	-	35 226 780
Cessions	-	-	-	523 712	4 575 681	63 263	3 700 076	790 071	-	-	9 652 804
Solde à la fin de l'exercice	148 316 192	48 680 061	5 802 760	220 100 750	52 696 665	21 331 651	471 075 061	774 092 313	13 757 538	-	1 755 852 992
AMORTISSEMENT CUMULÉ											
Solde au début de l'exercice	-	20 892 630	2 156 757	117 624 396	32 710 116	13 054 863	242 463 943	309 824 582	-	-	738 727 287
Amortissement au cours de l'exercice	-	1 412 338	325 843	5 542 211	3 550 705	1 518 434	11 978 559	17 150 242	-	-	41 478 333
Amortissement cumulé sur les cessions	-	-	-	486 097	3 845 743	63 263	3 212 733	757 477	-	-	8 365 313
Solde à la fin de l'exercice	-	22 304 968	2 482 600	122 680 510	32 415 078	14 510 034	251 229 769	326 217 347	-	-	771 840 307
VALEUR COMPTABLE NETTE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES											
	148 316 192	26 375 093	3 320 160	97 420 240	20 281 587	6 821 617	219 845 292	447 874 966	13 757 538	-	984 012 685
Comprend les éléments suivants :											
Actifs du Fonds d'administration générale	148 316 192	26 375 093	3 320 160	97 420 240	20 281 587	6 821 617	219 845 292	-	9 216 515	-	531 596 696
Actifs d'eau et d'eaux usées	-	-	-	-	-	-	-	447 874 966	4 541 023	-	452 415 989
	148 316 192	26 375 093	3 320 160	97 420 240	20 281 587	6 821 617	219 845 292	447 874 966	13 757 538	-	984 012 685

The City of Saint John
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

23. Information sectorielle

	Services gouvernementaux généralistes \$	Services de protection \$	Services de transport \$	Services publics d'eau et d'égouts \$	Services d'hygiène du milieu \$	Services de mise en valeur de l'environnement \$	Services récréatifs et culturels \$	Services énergétiques \$	Données consolidées de 2023 \$	Données consolidées de 2022 \$
REVENUS										
Impôts fonciers	142 169 733	-	-	-	-	-	-	-	142 169 733	131 483 087
Palements de transfert inconditionnel	15 321 432	-	-	-	-	-	-	-	15 321 432	16 647 118
Subvention des Services régionaux de Fundy	546 630	-	-	-	-	-	-	-	546 630	-
Autres revenus de sources autonomes	4 511 526	4 765 806	9 805 906	-	-	9 052 405	1 502 390	-	29 638 033	22 411 697
Revenus divers	820 635	-	-	-	-	-	-	-	820 635	1 217 810
Revenus tirés des services d'eau et d'égouts	-	-	-	47 634 536	-	-	-	-	47 634 536	45 312 262
Revenus des services énergétiques	-	-	-	-	-	-	-	5 737 000	5 737 000	21 582 000
Apports d'autres entités	308 154	24 550	220 989	-	-	-	1 074 546	-	1 628 239	799 858
	163 678 110	4 790 356	10 026 895	47 634 536	-	9 052 405	2 576 936	5 737 000	243 496 238	239 453 833
CHARGES										
Salaires et avantages sociaux	1 714 533	48 737 684	19 184 286	9 396 550	1 815 861	7 563 058	4 778 713	-	93 190 685	85 241 715
Biens et services	10 991 295	6 804 859	11 692 564	19 560 125	2 318 309	12 866 198	4 685 271	-	68 518 621	64 486 675
Amortissement des immobilisations corporelles	8 978 077	-	13 774 846	17 233 548	-	-	1 573 835	-	41 560 306	41 478 334
Intérêts et frais bancaires	2 503 728	-	272 167	2 230 617	-	55 505	240	-	5 062 257	5 294 505
Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations	5 126 356	-	-	-	-	-	-	-	5 126 356	8 743 271
	29 313 989	55 542 543	44 923 863	48 420 840	4 134 170	20 484 761	11 038 059	-	213 858 225	205 244 500
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	134 364 121	(50 752 187)	(34 896 968)	(786 304)	(4 134 170)	(11 432 356)	(8 461 123)	5 737 000	29 638 013	34 209 333

24. Tableau consolidé du rapprochement de l'excédent (du déficit) accumulé

	Fonds de fonctionnement général \$	Fonds de capital général \$	Fonds de fonctionnement de la Régie des services publics d'eau et d'égouts \$	Fonds de capital de la Régie des services publics d'eau et d'égouts \$	Fonds en fiducie \$	Entités contrôlées \$	Total \$
Excédent au fonds pour l'année 2023, selon la Loi sur la gouvernance locale	272 874	37 003 292	307 813	9 732 690	-	(4 506 662)	42 810 007
Ajustements à l'excédent (au déficit) annuel pour 2023 selon les exigences de financement							
Excédent (déficit) de l'avant-dernier exercice	1 753 145	-	680 796	-	-	-	2 433 941
Écritures de régularisation, selon les NCSP	33 186 899	(66 254 440)	17 066 625	(23 173 329)	-	3 595 966	(35 578 278)
Dotations à l'amortissement	-	24 326 758	-	17 233 548	-	-	41 560 306
Remboursement du capital de la dette à long terme	(13 153 977)	-	(7 243 000)	-	-	(3 995 000)	(24 391 977)
Charge au titre des avantages postérieurs à l'emploi	773 300	-	-	-	-	-	773 300
Charge de rebaie	12 700 000	-	-	-	-	-	12 700 000
Amortissement des gains actuariels (pertes actuarielles)	3 976 000	-	-	-	-	-	3 976 000
Charge au titre des indemnités d'invalidité	-	-	-	-	-	-	-
Capital du budget de fonctionnement	6 644 009	-	5 635 008	-	-	-	12 279 017
Total des ajustements à l'excédent (au déficit) annuel pour 2023	45 879 376	(41 927 681)	16 139 429	(5 939 781)	-	(399 034)	13 752 308
Excédent (déficit) annuel pour 2023, selon les NCSP	46 152 250	(4 924 390)	16 447 242	3 792 909	-	(4 905 696)	56 562 316

The City of Saint John
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

25. Fonctionnement des entités contrôlées

	Commission Saint John Transit \$	Bibliothèque publique de Saint John \$	Commission de TD Station \$	Commission du centre aquatique des Jeux du Canada \$	Centre des congrès \$
Total de l'actif	23 719 153	1 464 561	2 430 994	379 016	—
Total du passif	9 240 387	73 034	1 865 104	376 933	—
Excédent (déficit) accumulé	14 478 766	1 391 527	565 890	2 083	—
Total des revenus	4 602 448	238 329	3 250 528	2 140 998	480 760
Total des charges de fonctionnement	12 989 581	591 632	3 826 365	2 852 558	501 391
Excédent (déficit) annuel	(8 387 133)	(353 303)	(575 837)	(711 560)	(20 631)

	Lord Beaverbrook \$	Saint John Energy \$	Données consolidées de 2023 \$	Données consolidées de 2022 \$
Total de l'actif	531 192	88 117 000	116 641 916	109 813 861
Total du passif	344 563	—	11 900 021	12 129 587
Excédent (déficit) accumulé	186 629	88 117 000	104 741 895	97 684 274
Total des revenus	365 872	5 737 000	16 815 935	31 535 017
Total des charges de fonctionnement	561 070	—	21 322 597	19 334 355
Excédent (déficit) annuel	(195 198)	5 737 000	(4 506 662)	12 200 662

Les entités susmentionnées sont incluses dans les états financiers consolidés. Les résultats de Saint John Energy sont inclus dans les états financiers consolidés au moyen de la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation.

The City of Saint John
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

26. Rapprochement de l'insuffisance du financement à l'adoption des NCSP

Le 1^{er} janvier 2017, la Ville a adopté les NCSP. Par conséquent, certains passifs liés aux avantages sociaux ont dû être retraités pour refléter l'adoption de ces normes.

	Ententes spéciales de prestations complémentaires	Indemnités de retraite	Régime de retraite pour les employés souffrant de maladie du cœur et de lésions pulmonaires
	\$	\$	\$
Passifs au 31 décembre 2016 calculés à l'adoption des NCSP	1 035 500	5 133 600	4 517 400
Montant des passifs au 31 décembre 2016 financés au cours de l'exercice considéré	(313 000)	(1 185 400)	(1 325 400)
Solde à être financé au cours des prochains exercices	722 500	3 948 200	3 192 000

The City of Saint John
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

27. Autres renseignements sur les revenus et les charges

	Budget 2023		
	(note 2)	2023	2022
	\$	\$	\$
REVENUS			
Autres revenus de sources autonomes			
Services de transport	15 177 609	9 805 906	8 844 886
Services de mise en valeur de l'environnement	6 686 590	9 052 405	7 356 026
Services de protection	2 910 632	4 765 806	3 316 823
Services gouvernementaux généraux	3 245 554	4 511 526	1 695 329
Services récréatifs et culturels	1 096 514	1 502 390	1 198 633
	29 116 899	29 638 033	22 411 697
Apports d'autres entités			
Services récréatifs et culturels	-	1 074 546	615 563
Services de transport	250 000	220 989	-
Services de protection	20 000	24 550	27 843
Services publics d'eau et d'égouts	-	-	71 310
Services gouvernementaux généraux	-	308 154	85 142
	270 000	1 628 239	799 858
Transferts gouvernementaux aux fins d'investissement en immobilisations			
Société de développement régional	-	-	4 056 197
Fonds pour le développement des collectivités du Canada	-	5 590 175	2 929 806
Soutien de financement pour le transport en commun et le logement	-	1 873 000	-
Fonds de développement communautaire	-	1 408 229	580 639
Ministère des Transports et de l'Infrastructure	-	-	1 041 865
Autres	-	663 686	1 517 765
Rénovations écoénergétiques majeures	-	550 000	890 762
Fonds à faibles émissions de carbone	-	786 504	-
Financement bilatéral intégré	-	15 094 720	6 303 496
Infrastructure Canada — Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes	-	957 990	2 662 605
	-	26 924 303	19 983 136

The City of Saint John
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

27. Autres renseignements sur les revenus et les charges (suite)

	Budget 2023 (note 2) \$	2023 \$	2022 \$
DÉPENSES			
Services gouvernementaux généraux			
Services législatifs			
Conseil communal	602 503	607 768	517 143
Bureau du maire	225 837	186 332	194 451
	828 340	794 100	711 594
Directeur général			
Directeur général	779 271	1 009 887	700 966
Communications	516 634	403 524	336 916
Planification	316 055	228 811	193 344
	1 611 960	1 642 222	1 231 226
Services communs			
Évaluation foncière	1 701 756	1 622 340	1 491 679
Hôtel de ville	1 009 471	1 011 057	981 122
Assurance responsabilité civile	550 000	538 821	487 609
	3 261 227	3 172 218	2 960 410
Autres			
Amortissement	-	8 978 077	8 974 593
Charge de désactualisation – obligation liée à la mise hors service d'immobilisations		1 588 618	-
Amortissement au titre de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations		3 537 738	-
Autres	9 856 797	2 654 183	2 241 955
Systèmes et soutien informatiques	3 511 071	3 439 469	3 047 823
Frais de la dette	15 927 210	2 503 728	2 538 707
(Profits) charges liés aux avantages postérieurs à l'emploi	9 460 000	(7 620 306)	(10 903 437)
Finances	1 250 757	1 950 674	1 886 885
Ressources humaines	1 942 089	2 503 978	1 827 258
Gestion des matériaux	995 568	945 410	902 771
Avocat	1 136 916	1 284 433	940 590
Relations externes	225 386	180 262	148 897
Assurance	138 860	113 428	133 977
Greffier communal	642 779	657 517	566 885
Service à la clientèle	999 115	808 044	887 484
Commission de services régionaux	176 383	180 197	28 566
	46 262 931	23 705 449	13 222 954
Total des services gouvernementaux généraux	51 964 458	29 313 989	18 126 184

The City of Saint John
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

27. Autres renseignements sur les revenus et les charges (suite)

	Budget 2023		
	(note 2)	2023	2022
	\$	\$	\$
Services de protection			
Protection policière			
Activités policières	17 342 680	14 971 836	14 509 177
Enquêtes criminelles	4 623 244	4 653 780	4 569 450
Administration	2 103 838	2 583 433	2 272 522
Services de soutien	1 812 844	2 366 459	2 140 701
Postes et bâtiments	970 834	1 097 316	1 001 636
Véhicules	1 106 149	669 776	640 979
Services de détention	179 975	183 004	169 147
	28 139 564	26 525 604	25 303 612
Protection contre les incendies			
Activités de lutte contre les incendies	26 208 265	22 895 864	22 494 534
Prévention des incendies	908 059	846 542	891 119
Enquêtes sur les incendies	66 123	63 709	60 295
	27 182 447	23 806 115	23 445 948
Autres services de protection			
Centre de répartition d'urgence	2 894 857	2 794 896	2 688 255
Services d'inspection	1 181 614	1 340 548	1 297 125
Services d'application de la loi	356 103	233 441	391 605
Bâtiments dangereux	374 428	148 839	264 267
Mesures d'urgence	360 216	222 923	285 220
Normes minimales	375 506	369 867	215 398
Contrôle des animaux	109 250	100 310	95 370
	5 651 974	5 210 824	5 237 240
Total des services de protection	60 973 985	55 542 543	53 986 800
Services de transport			
Travaux publics			
Amortissement	-	11 955 093	11 978 559
Chemins et trottoirs	17 322 306	11 138 975	12 575 639
Autres services de drainage	3 961 967	2 285 382	2 300 385
Éclairage des rues	1 060 000	951 587	921 382
Opérations municipales	350 328	357 266	293 143
	22 694 601	26 688 303	28 069 108

The City of Saint John
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

27. Autres renseignements sur les revenus et les charges (suite)

	Budget 2023	2023	2022
	(note 2)		
	\$	\$	\$
Ingénierie			
Ingénierie et systèmes de contrôle de la circulation	2 396 798	2 180 164	1 799 290
Transport	1 252 328	1 026 213	1 022 026
	3 649 126	3 206 377	2 821 316
Administration du stationnement			
Administration du stationnement	2 613 732	2 060 031	2 122 923
	2 613 732	2 060 031	2 122 923
Entités contrôlées à l'externe			
Commission Saint John Transit	15 563 241	12 969 152	11 526 571
	15 563 241	12 969 152	11 526 571
Total des services de transport	44 520 700	44 923 863	44 539 918
Services publics d'eau et d'égouts			
Eau et eaux usées de Saint John			
Amortissement	-	17 233 548	17 150 242
Eau potable	15 911 714	14 068 521	13 711 007
Eaux usées	12 225 896	10 532 554	9 453 379
Charges fiscales	18 630 112	3 365 556	3 634 776
Eau industrielle	3 001 964	2 459 346	2 351 288
Gestion des infrastructures	709 667	614 971	559 542
Charges internes	1 020 100	146 344	175 514
Total des services publics d'eau et d'égouts	51 499 453	48 420 840	47 035 748
Services d'hygiène du milieu			
Service sanitaire	3 830 567	4 134 170	3 656 997
Total des services d'hygiène du milieu	3 830 567	4 134 170	3 656 997

27. Autres renseignements sur les revenus et les charges (suite)

	Budget 2023 (note 2) \$	2023 \$	2022 \$
Services de mise en valeur de l'environnement			
Recherche et planification			
Service d'urbanisme	1 791 586	1 435 137	1 566 173
Projet « Réussir et rester »	92 785	114 237	124 846
Logement abordable	105 719	1 319 049	-
Plan SJ	220 600	-	68 059
	2 210 690	2 868 423	1 759 078
Administration et systèmes d'information géographique (« SIG »)			
Atelier de menuiserie	371 482	333 155	431 967
SIG	413 258	390 669	409 785
	784 740	723 824	841 752
Développement économique			
Section commune du Market Square	2 250 000	2 469 398	2 181 101
Installations régionales	1 863 835	799 236	672 896
Réserve liée à la croissance	350 000	88 875	84 350
	4 463 835	3 357 509	2 938 347
Gestion immobilière			
Gestion des immeubles	1 579 996	1 532 212	2 036 760
Immobilier	177 086	174 592	151 271
	1 757 082	1 706 804	2 188 031
Autres services de mise en valeur de l'environnement			
Marché public	1 144 015	1 184 940	1 041 073
Développement communautaire	3 383 078	3 341 320	3 246 937
	4 527 093	4 526 260	4 288 010
Entités contrôlées à l'externe			
Commission du centre aquatique	-	2 852 558	2 592 693
Commission de TD Station	2 324 818	3 826 365	3 860 450
Develop Saint John	195 763	121 627	243 385
Centre des congrès	725 035	501 391	393 279
	3 245 616	7 301 941	7 089 807
Total des services de mise en valeur de l'environnement	16 989 056	20 484 761	19 105 025

The City of Saint John
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

27. Autres renseignements sur les revenus et les charges (suite)

	Budget 2023 (note 2) \$	2023 \$	2022 \$
Services récréatifs et culturels			
Subventions culturelles			
Autres subventions culturelles	2 991 012	1 272 715	1 358 685
	2 991 012	1 272 715	1 358 685
Parcs			
Services généraux liés aux parcs	2 095 731	2 229 437	2 086 674
Rockwood Park	405 699	278 392	310 241
	2 501 430	2 507 829	2 396 915
Services communautaires			
Services récréatifs et parcs	608 695	524 448	381 031
Parcs et terrains de jeux	336 497	244 382	120 301
P.R.O. Jeunesse	109 693	79 371	137 646
	1 054 885	848 201	638 978
Autres services récréatifs et culturels			
Sports et loisirs	3 152 752	2 958 202	2 640 506
Amortissement	-	1 551 980	1 412 338
Centres communautaires	666 282	625 980	499 530
Services culturels	129 827	120 446	122 207
	3 948 861	5 256 608	4 674 581
Entités contrôlées à l'externe			
Bibliothèque publique de Saint John	-	591 632	569 371
Aréna Lord Beaverbrook	443 700	561 074	412 027
	443 700	1 152 706	981 398
Total des services récréatifs et culturels	10 939 888	11 038 059	10 050 557
Perte de placement			
Placement dans la Fondation Jeux Canada	-	-	8 743 271
	-	-	8 743 271
TOTAL DES DÉPENSES	240 718 107	213 858 225	205 244 500

28. Instruments financiers et gestion du risque

Les instruments financiers comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements, les créances, les créditeurs et la dette. La Ville est exposée aux risques financiers suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers : le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité. La direction est responsable de la protection des ressources, de la gestion des risques et de la mise en œuvre de politiques et de cadres appropriés.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers de la Ville fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La Ville est exposée à certains de ces risques, comme il est décrit ci-dessous.

a) Risque de taux d'intérêt

La dette à long terme porte généralement intérêt à des taux fixes. Par conséquent, l'exposition aux flux de trésorerie n'est pas importante. Toutefois, la juste valeur des prêts assortis de taux d'intérêt fixes pourrait fluctuer en raison des fluctuations des taux d'intérêt sur le marché. Les équivalents de trésorerie et les autres placements portant intérêt représentent une exposition limitée au risque de taux d'intérêt en raison de leur valeur relative et de leur échéance à court terme.

b) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'exposition de la Ville à d'autres risques de prix est limitée.

Risque de crédit

La Ville accorde du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Elle évalue continuellement la recouvrabilité des créances de ses clients et maintient une provision pour créances douteuses (note 5).

L'exposition de la Ville au risque de crédit à l'égard de ses autres actifs est liée à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux autres placements et au billet à recevoir. La trésorerie et les équivalents de trésorerie et les autres placements de la Ville sont détenus auprès d'institutions financières solvables, comme les grandes banques à charte canadiennes. Le billet à recevoir de la Ville a été souscrit par la Power Commission of the City of Saint John.

Risque de liquidité

L'objectif de la Ville est de disposer de liquidités suffisantes pour régler ses passifs à leur échéance. La Ville surveille ses soldes de trésorerie et ses flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation afin d'être en mesure de respecter ses obligations. Au 31 décembre 2023, les passifs financiers les plus importants étaient les créditeurs et charges à payer et la dette à long terme.

Les créditeurs et charges à payer sont exigibles dans moins de un an, et l'échéance de la dette à long terme est présentée à la note 13.